

Dans le cadre du nouveau statut du personnel, les Commissions Consultatives Paritaires (CCP) traiteront des promotions sur une position catégorielle supérieure, des augmentations personnelles des agents des positions catégorielles AI et AII (anciennement cadres et cadres principaux), AIIIA et AIIIB (anciennement administrateurs), et des bonifications indiciaires des agents des positions catégorielles C (anciennement employés administratifs), BI et BII (anciennement assistants et assistants principaux).

Les CCP peuvent également se prononcer sur des litiges individuels concernant notamment les primes, les évaluations, les temps partiels et les formations, ou être amenées à siéger en cas de sanction disciplinaire.

Nos équipes :



Positions catégorielles C et BI, BII

Jean-Pierre GLADINA
Antoine BESNARD
Valérie LESAFFRE
Catherine JOUANNAULT
Sabrina BOUIN
Stéphanie GALLANT

Positions catégorielles AI et AII

Safia ZIANI
Bernard BARBIER
Cédric BEDRANI
Edith TIBECHE
Isabelle BOURET
José GONCALVES

Positions catégorielles AIIIA et AIIIB

Bruno BERNOS
Sabine DARRIGADE
Laurence DE LA GORCE
Jean-Louis MOUTON

NOS PRIORITES



- Mener une politique juste, sociale et cohérente, au profit de chaque collaborateur, en matière de promotions et d'augmentations salariales
- Assurer un traitement de chaque situation en toute objectivité et impartialité
- Assurer une défense et un accompagnement permanent pour tout litige individuel
- Mener une lutte efficace contre toute sanction disciplinaire



Des équipes expérimentées de par leur connaissance du fonctionnement de l'Institut, des problèmes existant dans leur catégorie d'emplois et leur Direction.

Des équipes accompagnant chaque collaborateur.

Ensemble tout est possible ! Votez pour les listes UNSA INPI